



CONSEIL FÉDÉRAL
19 et 20 juin 2026

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Christine **BAROCHE**.

Membres du Conseil Fédéral présents :

Marion **COLIN** (en visioconférence), Alfred **DEFONTIS**, Jean-Claude **ESNAULT**, Carole **GAMBA**, Madeleine **GASPARETTI**, Marc **GILSON**, Yan **GRAS** (en visioconférence), Éric **JACOTÉ** (en visioconférence), Sophie **LAVAUD**, Christian **LAZARINI**, Marc **LEFORESTIER**, Didier **MARCHAND**, Joël **MARTINEZ**, Gilles **MAS**, Marina **MORLAAS**, Éric **PIHET**, Sophie **SAUGRAIN**, Bernard **SINEUX**, Karine **VULLIET**, Gilles **ZOPPI**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Myriam **PRÉTOT**.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur Juridique et des relations institutionnelles ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Marketing et Communication ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur administratif et financier et Ressources humaines ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Charlotte **BRAVARD**, Karine **CORRE**, Morgane **GARNIER**, Catherine **GASTOU**, Myriam **GARCIA**, Philippe **LAMBERT**, Frédéric **LIMOUSIN**, Valérie **MARET**, Frédéric **THÉOBALD**, Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**.

Membres du Bureau Exécutif excusés :

Julie **BRESSET**, Camille **MAIRE**, Cathy **MONCASSIN**, Maxime **MAROTTE**.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL FÉDÉRAL	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 23 ET 24 JANVIER 2026.....	4
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC.....	4
IV.	SITUATION FINANCIÈRE	14
V.	LOCAUX DE TRAPPES	15
VI.	POINT SUR LES MONDIAUX 2027.....	15
VII.	INTERVENTIONS.....	16
VIII.	PROJET PARITÉ	18
IX.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF	20
X.	COMMISSIONS SPORTIVES	27
XI.	POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION	30
XII.	QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL	33
XIII.	GROUPES DE TRAVAIL	34
XIV.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	36

La séance est ouverte le vendredi 19 juin 2026 à 14 heures.

I. OUVERTURE PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL FÉDÉRAL

La Présidente souhaite la bienvenue aux participantes et aux participants à ce Conseil Fédéral. Très heureuse de les retrouver, elle les remercie de leur participation, que ce soit en présentiel ou en distanciel.

En préambule, elle donne lecture de la déclaration suivante :

« Avant de commencer nos travaux, je souhaiterais que nous ayons une pensée particulière pour tous les membres de notre famille fédérale qui nous ont quittés récemment. Ces derniers mois ont été particulièrement douloureux. Nous avons malheureusement eu à déplorer plusieurs décès pour des raisons différentes. Mais un constat nous touche tous profondément : un nombre important d'accidents, et surtout la disparition de licenciés particulièrement jeunes. Derrière les chiffres, derrière les annonces que nous recevons, il y a des familles, des proches, des clubs, des bénévoles et des amis. Il y a des vies brutalement interrompues et des personnes qui restent avec leur peine. Au nom du Conseil Fédéral et de notre Fédération tout entière, je voudrais adresser à toutes ces familles nos pensées les plus sincères. Nous partageons leur douleur, leur tristesse et leur chagrin. Nous leur assurons tout notre soutien dans ces moments extrêmement difficiles.

Je voudrais également avoir une pensée pour une personne qui a marqué la vie de notre Fédération durant de très nombreuses années, notre Secrétaire général qui quittera ses fonctions au 1^{er} juillet. Je tiens à le remercier très chaleureusement pour tout ce qu'il a apporté à notre institution. Son engagement, sa connaissance de notre fonctionnement, sa mémoire de la Fédération et sa disponibilité ont été précieux pour de nombreuses générations d'élus et de dirigeants.

Je voudrais également partager l'investissement que représente pour toutes et tous notre action au sein du Conseil Fédéral : je mesure pleinement le temps que chacune et chacun consacrent à notre Fédération et je vous en remercie sincèrement. Cependant, je souhaiterais partager avec vous une réflexion : nous construisons notre calendrier de réunions longtemps à l'avance, une année avant leur tenue, précisément pour permettre à chacune et chacun de s'organiser. Je comprends parfaitement que des imprévus puissent survenir. Mais, j'avoue parfois d'avoir du mal à comprendre lorsque certaines responsabilités ou d'autres engagements viennent finalement prendre le pas sur des rendez-vous fédéraux qui étaient connus de toutes et tous depuis longtemps. Notre Fédération a besoin de l'engagement de chacun et la richesse de nos débats repose aussi sur la diversité des personnes présentes autour de cette table. Nous avons régulièrement des votes très importants à effectuer. »

La Présidente rappelle ensuite que les membres du Conseil Fédéral auront à se prononcer sur plusieurs sujets et que le corps votant — membres en présentiel et en distanciel — sera finalisé à 15 heures ce vendredi 19 juin 2026. Toute personne qui se connectera après 15 heures ne pourra pas prendre part au vote.

Mme Carole GAMBA est nommée Secrétaire de séance.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 23 ET 24 JANVIER 2026

Soumis au vote du Conseil Fédéral, le procès-verbal de la réunion des 23 et 24 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

Michel CALLOT souhaite la bienvenue aux membres pour cette séance du Conseil Fédéral qui se tient dans le salon olympique attendant au Siège fédéral.

1. Statistiques

Yannick POUHEY adresse tous ses remerciements à Mme la Présidente pour ses paroles à son égard.

Il annonce que la FFC enregistrait 108 944 licenciés au 15 juin 2026, soit 360 licenciés, de plus (+0,33 %) par rapport au 15 juin 2025. Il s'agit d'une donnée positive pour une année qui succède à une année post-olympique.

S'agissant des Comités Régionaux, la situation est très hétérogène puisque six Comités Régionaux métropolitains sont en progression, tandis que les sept autres sont en recul. En ce qui concerne l'outremer, quatre comités connaissent une régression significative.

La FFC compte 13 888 licenciées. Les effectifs féminins représentent 12,74 % de l'effectif total de la FFC. La situation est assez différente entre la métropole qui gagne 145 licenciées et les territoires ultramarins qui en perdent 131.

Les statistiques relatives aux activités sont les suivantes :

- BMX : +1,12 %, soit 290 licenciés supplémentaires.
- Cyclo-cross : +8,61 %, soit 213 licenciés de plus. Cette discipline qui progresse de manière spectaculaire continue de plaire.
- Piste : +8,54 %.
- Route : -0,16 %, soit 86 licenciés de moins. Pour la deuxième année consécutive, la tendance baissière se confirme. Les difficultés rencontrées par cette discipline s'expliquent notamment par les problèmes de sécurité et de calendrier des épreuves.
- VTT : -0,88 %, soit une perte de 232 licenciés. Alors que la pratique du VTT ne cesse de croître dans les campagnes, cette discipline est confrontée à une problématique de fédéralisme : il est fort probable que des clubs ne licencient pas les jeunes qui ne font pas de compétition.
- Autres disciplines : +15,45 %. Avec une augmentation de 32,33 %, la croissance du Gravel s'accélère de manière significative.

S'agissant des catégories de licences, les éléments saillants sont les suivants :

- Professionnel : -6 %, soit 13 licenciés de moins.
- Compétition : +0,7 %, soit 220 licenciés supplémentaires. Il est évident que la compétition plaît toujours, mais il est à noter que les Élites et les Open sont en

baisse (respectivement -117 licenciés et -284 licenciés), alors que les Access progressent de 621 licenciés. Cette situation risque d'entraîner des problèmes dans les calendriers régionaux et en matière financière eu égard à la différence de tarif.

- Sport : +1,3 %. Le nombre de licenciés pour les épreuves de masse progresse de 382 licences (+5,4 %).
- Jeunesse : +1,7 %, soit 731 licenciés de plus. Si cette donnée se révèle très positive, il convient de souligner que la baisse des U13 et U15 se poursuit.
- Arbitres : -8,2 %. Cette baisse est liée à celle des arbitres des écoles de vélo et à celle des arbitres clubs. À date, il n'existe pas de difficulté pour constituer des jurys d'arbitres sur les épreuves.
- Staff : -4,2 %, soit 514 licenciés en moins. La baisse de cette catégorie se poursuit pour la quatrième année consécutive. Les licences Assistance organisation et Encadrement sont les plus touchées par cette contraction.
- Staff Pro Hommes : -10,7 %.
- Staff Pro Femmes : +26,4 %.

Le nombre de licences individuelles s'établit à 1 982, soit une hausse de +3,72 % (71 licenciés de plus). Cette tendance haussière se confirme d'année en année.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'élevait à 109 098 au 18 juin 2026, soit plus de 300 licences supplémentaires par rapport au 15 juin 2025. Plus de 500 demandes sont en attente de traitement dans le système.

2. Résultats

Michel CALLOT déclare que la première partie de la saison cycliste est extrêmement positive. Les différentes disciplines sont passées en revue comme suit :

- À l'exception de la première manche de Coupe de France de BMX Freestyle à laquelle Anthony JEANJEAN n'a pu participer pour des raisons de santé, les autres disciplines olympiques enregistrent de très beaux succès.
- En VTT Cross-country, Lucas MARTIN affiche une très belle constance au plus haut niveau sportif, tandis qu'Adrien BOICHIS a remporté une belle victoire lors de la dernière manche de Coupe du monde. Ces performances témoignent du très bon niveau des pilotes français.
- En BMX Racing, Eddy CLERTÉ a également donné à voir une très belle constance lors des premières Coupe du monde.
- Lors des premières manches de la Coupe du monde Piste, la France a décroché une victoire et quatre autres podiums sur les disciplines olympiques.
- En ce qui concerne la Route, le phénomène Paul SEIXAS ne cesse de se confirmer et de susciter un engouement évident. Ses résultats sportifs ont un impact très favorable sur le plan médiatique : le journal L'Équipe lui a consacré une première page. L'embellie médiatique est clairement exceptionnelle, d'autant que l'attractivité de la Route demeure aujourd'hui assez compliquée en raison des problèmes de sécurité. Il convient de souligner que Paul SEIXAS n'est pas isolé, puisque de son côté Paul MAGNIER a remporté trois tours d'étape sur le Giro et que plusieurs coureurs français ont performé lors des Pro Tours. À la faveur de ces résultats, la France arrive à la troisième place du classement UCI.

Les performances des femmes sont aussi très positives, notamment celles de Célia GÉRY qui a gagné plusieurs belles courses ; de Marion BUNEL, excellente grimpeuse, qui est arrivée à la troisième place de la Vuelta et de Pauline FERRAND-PRÉVOT qui est arrivée deuxième lors du Tour des Flandres et troisième lors du Paris-Roubaix.

3. Événements

Michel CALLOT procède à la présentation des différents événements qui ont eu lieu sur le territoire français :

- La Coupe du monde de Trial à Dole (Bourgogne-France-Comté).
- La Coupe du monde de BMX Freestyle à Montpellier (FISE) à laquelle la ministre des Sports s'est rendue.
- La Coupe du monde de BMX Racing à Sarrians qui a lancé la Coupe du monde de la discipline pour la saison 2026.
- Les Championnats de France sur Piste en Bretagne dont l'organisation est largement portée par le Comité Régional. Michel CALLOT adresse tous ses remerciements aux différents dirigeants bretons et à M. Didier MARCHAND pour l'accueil de la Piste qui est toujours aussi remarquable à la faveur d'une ambiance exceptionnelle.
- Les Championnats de France Masters à Altkirch.
- La Coupe de France de VTT qui s'est tenue à Élancourt et dont le succès a été largement porté par les équipes fédérales, notamment par l'équipe VTT de la DERS, et par Éric JACOTÉ qui s'est énormément investi dans son organisation. Le succès de cet événement devrait ancrer le site dans la pratique de l'Île-de-France.

4. UCI

Michel CALLOT explique que les réserves financières de l'UCI sont particulièrement élevées et qu'elles dépassent largement les réserves de sécurité. Eu égard à cette situation très favorable, il a été proposé à l'UCI de contribuer un peu plus à la participation des grandes fédérations, et notamment les fédérations européennes, dans l'organisation des Championnats du monde, dont le coût est très important pour les fédérations. Malheureusement, l'UCI n'a pas retenu cette option.

Les équipes de l'UCI travaillent sur la proposition de la FFC visant à simplifier le sujet des indemnités de formation qui sont reversées aux clubs ayant formé à partir de l'âge de quinze ans, et ce, durant huit ans, des coureuses et des coureurs qui sont ensuite recrutés par des équipes World Tour ou Pro Teams.

Les autres informations concernant l'international sont les suivantes :

- Le Conseil du cyclisme professionnel et le Comité directeur de l'UCI ont accepté d'ouvrir une quinzième licence Woman World Tour en 2027. Toutefois, au vu du nombre peu élevé de Pro Teams, il se peut qu'aucune équipe ne se porte candidate.
- Depuis janvier 2026, le traitement international des résultats antidopage, et donc le traitement judiciaire le cas échéant, a été entièrement confié à l'ITA (International Testing Agency) qui organise déjà les contrôles sur les courses

internationales. L'UCI conserve le pilotage des objectifs et des comptes rendus de l'ITA.

- Concernant le litige qui oppose l'UCI et SRAM sur le sujet des tests de limitation des braquets, l'UCI qui a perdu en première instance et en appel mène une réflexion sur la possibilité de saisir la juridiction européenne, action qui impliquera un coût financier très important. Pour rappel, SRAM estime que la réglementation envisagée par l'UCI pour des raisons de sécurité constitue une atteinte à la concurrence.
- Le Cyclo-cross ne sera pas présent aux Jeux olympiques d'hiver 2030. Prise par la présidente du CIO, cette décision est définitive. Les seules disciplines additionnelles seront celles ayant un lien avec la neige ou la glace.
- Les Jeux olympiques 2028 compteront 28 sports et 47 disciplines. Le cyclisme et la natation sont les seuls sports comptant cinq disciplines (pour rappel, une discipline correspond à un terrain de jeu). Il est à noter que le CIO réfléchit à la suppression de certaines disciplines.
- Pour les Jeux olympiques 2032, des doutes persistent fortement sur le maintien du VTT Cross-country.
- Le CIO a décidé de remettre en place les tests de féminité, afin de protéger le sport féminin et d'assurer une équité sportive entre les athlètes. Cette décision revêt une problématique éthique essentielle : de jeunes sportives pourront être exposées à un résultat qu'elles n'imaginent pas et qui peut les exposer médiatiquement eu égard à leur statut d'athlètes de haut niveau. Or, aucune femme ne pourra participer aux Jeux olympiques 2028 sans la réalisation de ce test de féminité. En Europe, seules la France et la Norvège n'autorisent pas les tests de féminité : la ministre des Sports française, Mme Marina FERRARI, est extrêmement ferme sur ce sujet. En septembre 2026, le CIO précisera le périmètre d'application desdits tests (qualifications, circuits internationaux).
- Le CIO a levé toutes les restrictions sur les athlètes biélorusses qui à l'instar de tous les autres athlètes peuvent participer à toutes les compétitions internationales. L'UCI s'est alignée sur cette position. Pour ce qui est des athlètes russes, le CIO a levé toutes les restrictions jusqu'aux U19. Le principe des athlètes neutres est maintenu pour les autres catégories. En raison des problèmes d'administration du cyclisme dans les territoires ukrainiens conquis par la Russie, l'UCI a décidé qu'il n'y aurait plus de restriction de participation jusqu'aux U19, mais que les emblèmes et les hymnes ne seraient pas réintroduits. Pour les autres athlètes, la règle des athlètes internationaux neutres est maintenue. Cependant, ils pourront s'aligner en équipe dans le cadre des épreuves qualificatives pour les Jeux olympiques (poursuite et vitesse par équipes) uniquement avec leur maillot d'athlètes internationaux neutres.
- L'UCI a modifié sa réglementation relative aux matériels. Au vu des différents changements, Michel CALLOT invite les membres du Conseil Fédéral à lire les newsletters de l'UCI qui les relaient avec la date de leur entrée en vigueur.
- La date des Championnats du monde sur Route qui auront lieu aux Émirats arabes unis a été décalée d'une semaine pour des raisons liées à la chaleur : ils se tiendront du 22 au 29 octobre 2028. Ce changement de date ne manquera pas de créer des particularités dans les enchaînements de la saison.
- Les quatre tournois de qualifications olympiques de BMX Freestyle, organisés par le CIO, se tiendront durant les mois de mai et juin 2028 au Japon, en Chine, au Canada et aux États-Unis.

- La Coupe des nations juniors sera réservée prioritairement aux équipes nationales, et éventuellement aux équipes régionales à compter de 2027. La grande finale se fera sous un format de cinq jours qui inclura nécessairement un contre-la-montre qui se fera sur un vélo traditionnel pour limiter le nombre de matériels.
- La règle de participation des femmes aux Championnats du monde Route est désormais alignée sur celle des hommes : les femmes U23 qui sont dans des World Tour ou de Pro Teams ne sont plus sélectionnables.
- La Fédération a remporté le trophée Vélo pour Tous et Durabilité 2026 de l'UCI avec son parc Mobi'Ludique. Michel CALLOT adresse toutes ses félicitations à M. Gilles DA COSTA, à M. Nicolas ROUGEON et aux équipes de la DTN pour le travail de qualité effectué sur ce projet.

Enfin, en ce qui concerne la contribution mise en place par l'UCI auprès des acteurs professionnels et des acteurs fédéraux, afin de donner un avenir plus solide au cyclisme professionnel, 54 contributions ont été récoltées sur les 1500 acteurs consultés. M. David LAPPARTIENT a répondu favorablement à la proposition du Président de la FFC de mettre en place un temps dédié à la définition par l'UCI de ses orientations stratégiques entre le temps dédié à l'analyse des contributions et celui dédié à l'organisation du groupe d'experts *ad hoc*.

5. UEC

Michel CALLOT déclare que la France a eu la chance d'accueillir le Congrès de l'Union européenne de cycliste au début du mois de mars. La FFC adresse tous ses remerciements à Mme Myriam GARCIA, M. Stéphane GARCIA et au Comité de la région Sud qui se sont beaucoup investis auprès de Mme Magali DELLA SCHIAVA et des équipes fédérales dans l'organisation de ce Congrès.

6. Ministère/État

Michel CALLOT fait part des temps d'échange entre la FFC, ASO et le conseiller Sport du Président Macron, M. William MASSARI-ELMAN, sur la sécurité et des améliorations possibles de la part du ministère de l'Intérieur, notamment dans le cadre des Championnats du monde 2027.

7. CNOSF

Michel CALLOT annonce que la gouvernance du COJOP 2030 demeure un réel sujet d'inquiétude, et ce, en dépit du travail initié par M. Michel CADOT.

Le volet financier des Jeux olympiques et paralympiques 2028 de Los Angeles constitue un sujet prégnant dans la mesure où les coûts, notamment d'hébergement, sont hors de prix. Quant au sujet de la billetterie, il demeure très flou.

Sous l'égide de la Fondation du sport français, le CNOSF a constitué une fondation abritée qui sera présidée par Mme Marie-Françoise POTEREAU. Il convient de saluer la capacité de Mme Amélie OUDÉA-CASTÉRA à mobiliser des acteurs sur le sujet du bénévolat.

8. LNC

Michel CALLOT se réjouit des différentes discussions qui ont eu lieu avec plusieurs acteurs du cyclisme professionnel.

Lors du Conseil d'administration de la LNC du mois de juin, M. Xavier JAN a invité le Président de la FFC à formuler ses attentes quant au cyclisme professionnel.

9. Actualités fédérales

Michel CALLOT aborde les principales actualités qui ont rythmé la vie fédérale depuis le dernier Conseil Fédéral :

- Avec Mme Marie-Françoise POTEREAU, le Président de la FFC a participé à un voyage officiel à Milan dans le cadre des Jeux olympiques. Mme Marie-Amélie LE FUR, présidente de l'ANS, le général Cyrille BECKER, commandant du Centre national des sports de la Défense, et le préfet MOLINAT, délégué interministériel aux grands événements, participaient également à ce voyage.
- La FFC a signé avec la Chine un contrat d'accompagnement sur la manche de Coupe du monde de BMX à Mentougou, un district de Pékin, qui aura lieu en octobre 2026. Michel CALLOT adresse tous ses remerciements à Thierry BEDOS et à son équipe pour ce succès.
- Le Président de la FFC a reçu M. Tom VAN DAMME, le président de la Fédération belge de cyclisme, pour évoquer plusieurs sujets comme l'accès à la route, la pression du recrutement chez les jeunes qui obère le cyclisme amateur et la structuration des U19.
- La FFC a reçu M. Michel BARNIER qui a visité le vélodrome et avec lequel des échanges sur les différentes problématiques fédérales ont pu avoir lieu. Michel CALLOT remercie M. Tommy VANOUDENDYCKE pour l'organisation de cette rencontre.
- Lors du tournoi de Roland Garros, Michel CALLOT s'est entretenu avec M. Laurent-Éric LE LAY, le directeur des sports de France Télévisions. Grâce au travail de Mme Sylvie PASCALIN et de M. Tristan HORREAUX, la FFC a pu maintenir son contrat avec France Télévisions.
- Le Président de la FFC a participé avec M. LAPPARTIENT à un dîner organisé par le Président MACRON en l'honneur du Président du Rwanda, M. Paul KAGAME.
- Le 15 juin 2026, Michel CALLOT a eu l'occasion de revoir le Président MACRON à Évian dans le cadre du G7 durant lequel un vélo Look personnalisé a été offert aux chef(fe)s d'État à l'initiative du président de la Haute-Savoie.

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements à M. Gilles DA COSTA et aux équipes fédérales pour la supervision des travaux de Trappes dont la réception du chantier a eu lieu le 31 mars 2026 avec un mois d'avance.

Yannick POUEY annonce que le corps votant est constitué de 21 personnes – 3 personnes en distanciel et 18 personnes en présentiel. Le quorum est par conséquent atteint.

Il donne ensuite lecture de sa lettre de démission en tant que Secrétaire général de la FFC, mission dont il avait la charge depuis dix ans. Cette démission qui prendra effet

au 1^{er} juillet 2026 est uniquement motivée par des raisons personnelles et professionnelles.

Il déclare avoir été extrêmement touché par le nombre de messages reçus, et surtout par leur contenu. Bien que sa décision ait été difficile, il fait le choix de démissionner en pensant qu'il s'agissait du choix le plus raisonnable.

La Présidente salue le courage de M. POUEY dont la décision a dû en effet être difficile à prendre.

Joël MARTINEZ tient à remercier M. POUEY pour sa capacité à rester droit dans ses convictions et à rester fidèle à ses idées, tout en restant en même temps à l'écoute. Il le remercie du fond du cœur.

Christian LAZARINI fait valoir l'honnêteté de M. POUEY qui est restée identique au fil des années, y compris dans sa décision de démissionner. Il lui adresse toutes ses félicitations.

Gilles DA COSTA évoque quant à lui le compagnonnage qui le lie à M. POUEY et qui a commencé dans les années 2000. Ce compagnonnage leur a permis de développer une relation interpersonnelle de grande qualité en dépit de positions parfois divergentes. Il est certain que le choix de M. POUEY est lourd à porter pour le collectif, mais chaque personne a ses échéances, sa vie personnelle, sa vie familiale et professionnelle. Il remercie M. POUEY pour tout ce qu'il a apporté à la FFC et au cyclisme français.

Patrick CLUZAUD tient à souligner que les membres du Bureau Exécutif ont témoigné de leur amitié à M. POUEY lors de leur dernière séance et lui ont adressé leurs sincères remerciements.

Éric JACOTÉ indique avoir collaboré durant douze ans avec M. POUEY qui a été l'un des piliers de la FFC qui va se retrouver d'une certaine manière orpheline. Il souligne que la fonction de Secrétaire général est particulièrement ingrate, alors qu'elle est absolument essentielle. Il fait valoir le grand cœur de M. POUEY et le remercie pour toute son action au sein de la Fédération.

Michel CALLOT confirme que la fonction de Secrétaire général est une pièce maîtresse dans une fédération sportive : il s'agit d'une fonction qui demande une transversalité totale et un engagement entier. Ce système ne peut fonctionner que dans une grande confiance et cette dernière ne se décrète pas : elle vient avec le temps. L'ambition de la collaboration entre le Président de la FFC et le Secrétaire général était de peser favorablement sur l'avenir du cyclisme. Michel CALLOT adresse ses remerciements chaleureux à M. POUEY qui a donné son temps et son énergie pour la FFC et le sport cycliste. Il le remercie également pour ce compagnonnage, cette forme de vie commune particulière qui a été la leur durant plusieurs années.

La Présidente et Michel CALLOT remettent à M. POUEY un cadre de la plaque des Championnats du monde Piste 2022 qui ont été un réel succès tant sur le plan sportif que sur le plan financier grâce à son investissement.

Yannick POUEY remercie la FFC pour cette attention qui le touche énormément, ainsi que tous les membres du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral.

Les participant(e)s se lèvent unanimement afin de rendre hommage à M. Yannick POUHEY et de lui témoigner leur reconnaissance pour son engagement et sa contribution, par une chaleureuse ovation.

Michel CALLOT explique que la Fédération ne peut fonctionner sans Secrétaire général et rappelle que les statuts de la FFC stipulent que le Bureau Exécutif élit en son sein les différentes fonctions qui le composent.

À l'issue de discussions avec les membres du Bureau Exécutif, il a proposé que M. Gilles DA COSTA, actuel Trésorier général, prenne le poste de Secrétariat général de la FFC à compter du 1^{er} juillet 2026. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité. Michel CALLOT remercie sincèrement M. DA COSTA d'avoir accepté ce nouveau challenge, car il s'agit d'une solution très sécurisante pour la Fédération.

Lors de sa séance du 9 juillet 2026, le Bureau Exécutif désignera la prochaine Trésorière générale ou le prochain Trésorier général qui ne peut être issu que de la composition dudit bureau.

Gilles DA COSTA explique qu'il s'agit d'un nouveau défi qu'il aborde avec l'expérience du système fédéral qui est la sienne, mais aussi avec la volonté d'apprendre. Il a accepté cette mission pour plusieurs raisons : le désir de relever ce défi ; le désir de travailler aux côtés de Michel CALLOT et de bénéficier de l'engagement de ce « Grand M. du sport français » comme l'a qualifié le magistrat de la Cour des comptes qui a réalisé l'audit de la FFC. Enfin, après un deuil douloureux qui a fracturé sa vie personnelle, M. DA COSTA indique avoir besoin d'action. Il s'agit d'un élément d'équilibre essentiel et d'une volonté de continuer à s'engager pour l'intérêt général.

Il invite les différents acteurs de la FFC à faire preuve de tolérance et de bienveillance lors de sa phase d'apprentissage dans ce domaine qui est à la fois vaste et complexe.

Michel CALLOT évoque ensuite la démission de M. Denis CLÉMENT qui est intervenue au mois d'avril, donc entre le Conseil Fédéral de janvier et celui du mois de juin. À la fin de ce chapitre, il proposera aux membres du Conseil Fédéral un nom — qui ne peut que celui d'un homme pour des raisons de parité — pour combler cette vacance.

S'agissant de la démission de M. Yannick POUHEY qui prendra effet le 30 juin 2026, soit entre le Conseil Fédéral de juin et celui du mois d'octobre, ses membres devront se prononcer en octobre sur le nom d'un nouveau membre pour compléter pleinement le Bureau Exécutif.

Revenant sur la démission de M. CLÉMENT, Michel CALLOT déplore que son courrier datant du 7 avril 2026 ne mentionne aucun motif quant à sa démission, alors qu'il donne des instructions concernant sa succession au sein du Bureau Exécutif. Il juge également regrettable que M. CLÉMENT n'ait pas pris la peine de lui téléphoner ou d'échanger avec lui avant ou après l'envoi de son courrier. Il s'agit d'un réel manque de respect, bien loin de l'esprit associatif qui anime la FFC.

Christophe LAVERGNE explique que dans son courrier démissionnaire, M. Denis CLÉMENT indiquait que son siège devait revenir à M. Éric GUEZO.

Or, l'article 22 des statuts de la FFC stipule que :

« Le Président de la Fédération peut proposer au Conseil Fédéral le remplacement du membre en question pour la période du mandat restant à courir. Le Conseil Fédéral statue à la majorité des membres présents. Cette désignation, effective immédiatement, doit être ratifiée par l'Assemblée générale la plus proche. Dans l'hypothèse d'un remplacement suite à une révocation individuelle à la demande du Président de la Fédération, celui-ci peut procéder à cette proposition lors de la même séance ou lors d'une séance ultérieure. À défaut, le remplacement est effectué par l'Assemblée générale la plus proche. »

Par ailleurs, la loi de mars 2022 sur le sport n'impose aucun mode de scrutin aux fédérations délégataires. Les seules dispositions obligatoires ont trait à la transparence et au mode démocratique des élections.

Ces éléments ont été rappelés dans le courrier que le Président de la FFC a adressé le 21 avril 2026 à M. CLÉMENT. Bien que n'étant pas destinataire dudit courrier, M. Teodoro BARTUCCIO a saisi le président de la conférence des conciliateurs aux fins d'exposer ses arguments en spécifiant notamment que toutes les décisions prises par le Bureau Exécutif sont irrégulières. Après étude de la requête, le président de la conférence des conciliateurs a rejeté la demande de M. BARTUCCIO la déclarant irrecevable pour deux motifs :

- M. BARTUCCIO se base sur le courrier que le Président de la FFC a adressé à M. CLÉMENT qui ne constitue pas une décision, mais un simple rappel des statuts de la Fédération.
- M. BARTUCCIO n'a aucun intérêt direct ou indirect par rapport à la future décision qui sera prise : quelle que soit la décision qui sera prise, elle ne pourra faire grief à M. BARTUCCIO dans la mesure où le Président de la FFC, en vertu de l'article 22 des statuts fédéraux, est libre de faire désigner la personne qu'il souhaite, sous couvert bien sûr du Conseil Fédéral.

Par ailleurs, le 27 avril 2026, la Fédération a reçu un courrier de l'avocat de M. BARTUCCIO mettant également en cause la réponse du Président de la FFC envoyée à M. CLÉMENT avec les arguments identiques. En collaboration avec le Président et le Trésorier général, une réponse a été élaborée par le conseil de la Fédération et envoyée le 20 mai 2026. Contrairement au contenu du courrier adressé par le conseil de M. BARTUCCIO, la loi de mars 2022 n'impose aucun mode de scrutin spécifique aux fédérations. En outre, toutes les décisions prises par le Bureau Exécutif depuis la démission de M. CLÉMENT sont parfaitement réglementaires et légales eu égard à l'application des statuts fédéraux. À date, la FFC n'a eu aucun retour.

Pour rappel, le courrier de l'avocat de M. BARTUCCIO a également été envoyé à la ministre des Sports et la présidente du CNOSF. La FFC a rédigé un courrier à l'adresse de ces personnes explicitant son point de vue. Pour l'heure, cette situation n'a fait l'objet d'aucun questionnement de Mme Marina FERRARI ni de Mme Amélie OUDÉA-CASTÉRA.

Christian LAZARINI estime qu'il importe que la FFC soit extrêmement prudente et qu'elle s'assure de tous les éléments juridiques *ad hoc*.

Michel CALLOT déclare que le cadre posé par Messieurs CLÉMENT et BARTUCCIO est particulièrement violent eu égard au courrier très agressif qu'il a reçu, ainsi qu'à

l'envoi d'un courrier à la ministre des Sports et à la présidente du CNOSF : ce genre d'attitude aurait pu jeter le discrédit sur la Fédération.

Il réitère son besoin d'avoir un Bureau Exécutif pleinement investi et opérationnel.

La Présidente donne lecture d'un email envoyé par Mme Valérie MARET, membre du Conseil Fédéral, à son attention.

Gilles DA COSTA tient à signaler que la loi de mars 2022 a voulu pour une part transposer dans le monde associatif ce qu'il se passe dans le monde politique, mais elle n'est pas allée jusqu'au bout de la transposition des conditions afférentes.

Par ailleurs, il souligne que M. CLÉMENT a plutôt été un observateur qu'un acteur au sein du Bureau Exécutif, observateur qui a validé à près de 98 % les dispositions prises par l'instance.

Il confirme l'agressivité du ton du courrier envoyé par M. BARTUCCIO qui comporte également des menaces à l'égard de l'avenir de la FFC, à l'instar de l'email rédigé par Mme MARET. Il faut raison garder et ne pas craindre les éléments de cataclysme qui surgiraient d'une décision qui ne seraient pas celles souhaitées par M. BARTUCCIO.

Le départ de M. CLÉMENT n'est le résultat que de sa volonté de démissionner. Sa décision a été si soudaine que M. DA COSTA craignant un problème de santé a pris la liberté de l'appeler. M. CLÉMENT n'a aucun souci de santé.

Comme indiqué par M. CALLOT, il convient désormais de compléter le Bureau Exécutif à l'aune des règles stipulées dans les statuts de la FFC qui ont été dument approuvés par l'Assemblée générale de la Fédération.

Michel CALLOT ajoute que ces statuts ont été également validés par le ministère des Sports.

Yannick POUHEY déplore que les courriers envoyés depuis plusieurs années par les opposants aux membres du Bureau Exécutif fassent systématiquement état de malhonnêteté, en maquillant notamment les textes. Il s'agit d'accusations totalement mensongères qui touchent également le Conseil Fédéral dans la mesure où il constitue l'instance de surveillance du Bureau Exécutif. À ce titre, il est donc plus important que ledit bureau. Ce type d'attitude est déplorable et affecte le sport.

Marc LEFORESTIER souscrit aux propos énoncés concernant la forme agressive des courriers de M. BARTUCCIO dont il ne partage nullement le point de vue. Pour autant, il estime important de prendre en compte le vote des clubs qui se sont prononcés pour la liste de M. BARTUCCIO et redoute que la FFC soit entraînée dans des procédures judiciaires.

Michel CALLOT déclare avoir absolument besoin d'une ressource active supplémentaire au sein du Bureau Exécutif. Aussi, il propose la désignation de M. Nicolas ROUGEON qui est d'ores et déjà chargé de plusieurs dossiers fédéraux, telle la sécurité, et qui peut en prendre davantage.

Il tient enfin à rappeler que les débats au sein du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral, les débats sont confidentiels. Le procès-verbal traduira ceux qui peuvent l'être.

La Présidente précise que le vote se fait à bulletins secrets via l'outil Balotilo.

Mise aux voix, la désignation de Nicolas ROUGEON en tant que membre du Bureau Exécutif est approuvée à la majorité des votants (15 voix pour et 5 voix contre).

Fabien RAFFOUX déclare qu'une personne qui était en distanciel s'est déconnectée avant le vote. De fait, les votants étaient au nombre de vingt.

Michel CALLOT remercie les élus du Conseil Fédéral pour leur confiance. Il les invite à laisser la primeur de la communication de cette désignation au Siège fédéral.

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Gilles DA COSTA aborde le rapprochement budgétaire qui a été établi le 31 mars 2026 et présenté au Bureau Exécutif du mois de mai. Ce rapprochement qui permet de vérifier l'exécution des activités financières de la FFC est favorable puisque les dépenses sont moins élevées en dépit des effets de l'augmentation des tarifs liés aux déplacements induits par le conflit entre les États-Unis et l'Iran qui a provoqué une hausse du coût de l'énergie. Le Trésorier général salue le travail de maîtrise des coûts de la DTN qui est très exposée en la matière.

En ce qui concerne le budget rectificatif, il a été examiné par la Commission des finances et approuvé par le Bureau Exécutif. Le résultat est porté à 108 000 euros, soit une amélioration de 93 000 euros par rapport au budget initial, amélioration qui est portée par le budget de la DTN et le budget des Organisations. Ce budget correspond à une confirmation du budget prévisionnel puisque le budget primitif a été élaboré au mois de janvier et non au mois de novembre. De fait, il était plus précis et plus proche de la réalité.

À la suite du contrôle fiscal qui a vu la validation de l'ensemble des approches de la FFC qui n'a fait l'objet d'aucun redressement, situation assez rare, le Siège fédéral a engagé un rescrit fiscal auprès de l'administration fiscale : la Fédération souhaite récupérer un prorata de TVA sur ses activités associatives. Cette demande ayant été accordée, la FFC pourra à compter du budget suivant engager cette disposition.

En ce qui concerne la dette des Comités Régionaux, les sommes dues s'élèvent à 355 000 euros, dont 310 000 euros pour les comités ultramarins (factures supérieures à un mois). Cette situation converge avec la tendance baissière des licences et il importe de mener une réflexion approfondie avec ces comités, afin d'appréhender la difficulté dans laquelle ils se trouvent.

La FFC a par ailleurs des créances des organisateurs. En effet, ces candidats aux épreuves du calendrier fédéral se trouvent face à des difficultés de paiements, en raison notamment des conditions de financement des collectivités locales qui se restreignent. À l'aune de cette situation, le Siège fédéral propose des logiques de plan d'apurement permettant d'étaler les conditions de paiement.

Joël MARTINEZ souhaite connaître les disciplines les plus impactées par les défaillances financières des organisateurs.

Gilles DA COSTA indique qu'il s'agit principalement de la Route, et accessoirement du VTT.

V. LOCAUX DE TRAPPES

Gilles DA COSTA annonce que le déménagement est en cours. Il remercie tous les acteurs ayant participé à l'élaboration de ce projet, à la définition de son programme et à son suivi : sa réalisation s'est parfaitement déroulée dans les délais impartis, ainsi que dans la conformité réglementaire et budgétaire. Pour rappel, Le Centre national du cyclisme est une structure unique qui repose sur deux sites distincts en région parisienne et qui s'étend sur les pôles décentralisés en région.

VI. POINT SUR LES MONDIAUX 2027

Michel CALLOT procède à la présentation des informations saillantes concernant l'organisation des Championnats du monde 2027 :

- Les dernières élections municipales ont amené un certain nombre de changements de maires directement concernés par ces championnats, mais aussi plus favorables à leur tenue, comme Morillon où se déroulera l'épreuve d'Enduro et Samoens où se tiendra le marathon. De son côté, M. Antoine ARMAND, ancien ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du gouvernement de Michel Barnier, a été élu maire d'Annecy où le contre-la-montre individuel aura lieu autour du lac et le BMX Racing.
- Le site qui accueillera le Polo Vélo a été défini : il s'agit de Vétraz-Monthoux, un canton situé près de la ville d'Annemasse.
- Le département de Haute-Savoie a fait l'objet d'un référé relatif à la construction du stadium de BMX à Annecy qui a été perdu devant le tribunal de Grenoble. Le juge a fait valoir que le dépôt du permis de construire aurait dû intégrer les éléments temporaires du stadium dont la construction est corrélée aux Championnats du monde. Bien que le département entende aller jusqu'au bout des recours possibles, avec notamment un recours auprès du Conseil d'État, un plan B et un plan C ont été activés en Haute-Savoie.
- Le sujet de la définition du Speedway avance entre l'UCI et le Comité d'organisation.
- Un bel accord a été signé avec la ville d'Évian pour localiser l'E-Cycling à la Buvette Cachat, très beau monument historique haut-savoyard.
- L'UCI organisera un super stage pour les nations des groupes 3 et 4 en amont des Championnats du monde 2027 dans la vallée savoyarde (un investissement en hôtellerie supérieur à 1 M€)
- Deux partenaires majeurs se sont positionnés sur cet événement : CB, par ailleurs partenaire de la FFC, et le Crédit Agricole des pays de Savoie. Des discussions sont en cours avec d'autres partenaires potentiels.
- Afin de créer la notoriété de l'événement, un film d'animation présentant la mascotte des Championnats du monde 2027 a été créé, présenté et diffusé sur les réseaux sociaux.

- Le recteur de l'Académie de la Haute-Savoie a donné son accord pour décaler la rentrée scolaire au lundi 6 septembre 2027. Les cars scolaires pourront ainsi être utilisés pour le déplacement des spectateurs.
- La billetterie est en cours d'organisation ; elle sera ouverte aux alentours de Noël.

Les enjeux importants à venir concernent les flux de circulation des personnes dans une vallée dont l'intensité économique est assez forte, ainsi que le coût et l'organisation de la sécurité.

Enfin, le président de l'UCI ambitionne la présence de plus de deux cents nations. Or, beaucoup d'entre elles sont en conflit les unes avec les autres.

Marie-Françoise POTEREAU annonce que le programme des volontaires enregistre 903 licenciés de la FFC préinscrits, soit 22 % du total des préinscrits. À date, la répartition par région demeure assez hétérogène : certaines régions n'enregistrent aucun inscrit. La priorité étant donnée à l'écosystème cycliste, les élus du Conseil Fédéral sont invités à encourager leurs acteurs locaux à participer à cet événement.

Michel CALLOT rappelle que l'inscription comme volontaire se fait obligatoirement sur le site Internet : <https://www.hautesavoie2027.com/volontaires/>

Karine VULLIET déclare que son Comité Départemental a relayé avec Cicleweb le lien susmentionné à tous ses licenciés.

Elle fait part de la déception du club de BMX d'Annecy qui regrette que le stadium ne puisse pas être construit dans la ville. Néanmoins, il estime très positif qu'une piste permanente puisse voir le jour dans le département eu égard aux très nombreuses demandes.

Marc LEFORESTIER souhaite savoir quand aura lieu la sélection des volontaires.

Michel CALLOT répond qu'elle devrait avoir lieu juste avant l'ouverture de la billetterie.

VII. INTERVENTIONS

1. Président de la Ligue Nationale de Cyclisme

Xavier JAN salue les performances des coureurs français et plus particulièrement celles des jeunes coureurs : 17 d'entre eux figurent parmi les 100 premiers mondiaux. Leurs performances annoncent de très belles perspectives.

À date, les équipes françaises enregistrent 41 victoires, tandis que les coureurs français en totalisent 51.

Malgré ces formidables succès, le contexte demeure difficile, notamment pour les équipes dont l'une d'elles, St Michel-Préférence Home-Auber 93, a cessé son activité après près de 30 ans d'existence dans le secteur du cyclisme masculin. S'agissant de l'équipe TotalEnergies, les inquiétudes et les incertitudes concernant son avenir demeurent prégnantes.

Paradoxalement, le nombre de courses internationales continue de croître : 190 courses sont prévues en 2026 versus 177 en 2024.

Les autres informations sont énoncées comme suit :

- Les dates de l'épreuve de Cholet ont été modifiées. Cette compétition se déroulera au mois d'octobre et non au mois de mars.
- Le sort des épreuves demeure corrélé aux résultats des dernières élections municipales, suscitant quelques craintes quant au maintien de certaines compétitions.
- Le vélo continue de faire audience. Ainsi la retransmission des FDJ United Series sur une chaîne nationale a engrangé un grand nombre de téléspectateurs.
- Un des trois salariés de la LNC a quitté ses fonctions au sein de la LNC. Il sera remplacé par M. Thomas GENDRON qui prendra ses fonctions à la fin du mois de juillet.
- La sécurité demeure un sujet prégnant. Pour information, l'UCI a pris une décision concernant les lignes d'arrivée qui entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet 2026 : désormais, pour les arrivées au sprint, ces lignes devront être longues d'au moins 200 mètres versus 100 mètres actuellement. Si cette décision permet de renforcer la sécurité des cyclistes, sa mise en œuvre en pleine saison risque d'être problématique pour les organisateurs.
- Dans le cadre du Prix Jacques-Goddet — prix francophone récompensant chaque année le meilleur article de presse écrit sur le Tour de France —, un article fait état de 95 cyclistes morts depuis le début du vingtième siècle. Ce nombre est deux fois plus élevé que celui de morts en Formule 1.
- La LNC a apporté sa contribution à la concertation lancée par l'UCI. Il est regrettable que le taux de réponse soit aussi faible, alors même que de nombreux acteurs du cyclisme professionnel se plaignent de la situation du cyclisme sur Route. 21 équipes ont répondu collectivement, ce qui donne à voir leur attente concernant l'évolution du modèle cycliste professionnel. Le cyclisme est identifié comme étant un sport ayant un fort potentiel de développement économique et il importe que les acteurs français demeurent associés à son évolution. Enfin, dans le cadre de cette contribution, la LNC a émis la nécessité d'entamer une réflexion sur la date des championnats nationaux qui ont lieu actuellement une semaine avant le départ du Tour de France. Ce calendrier est particulièrement complexe à gérer tant pour la préparation des coureurs que pour l'organisation des staffs.

Yannick POUEY, s'exprimant sur le sujet de la sécurité, manifeste sa réelle stupéfaction sur le fait qu'il ne soit pas possible d'intervenir sur certaines causes de chute (oreillettes, compteurs capteurs de puissance, position sur le guidon) alors qu'il s'agit de mesures de bon sens.

Xavier JAN rejoint les propos de M. POUEY. Il rappelle qu'il a fallu deux ans et demi pour acter la définition des codes couleur des panneaux des courses. Chaque sujet comporte des enjeux commerciaux qui bloquent leur avancée.

Michel CALLOT indique que le cyclisme sur Route au plus haut niveau est avant tout victime de son conservatisme, lequel rejaillit sur de nombreux sujets. Aujourd'hui, l'un des problèmes majeurs de l'UCI est la réaction des acteurs, équipes, organisateurs et

syndicat des coureurs qui ne trouvent pas de compromis et bloquent les sujets (par exemple de revenir sur le sujet des oreillettes).

Les comportements des athlètes en course laissent clairement à désirer et il est fort regrettable que les films de présentation des épreuves affichent systématiquement une chute impressionnante, relayant l'idée que cet événement fait pleinement partie du spectacle.

Didier MARCHAND indique que le film présentant le Tour de France relaie aussi ce type de séquence.

Xavier JAN ajoute que les séquences de chutes sont celles qui engrangent le plus grand nombre de vues sur les réseaux sociaux.

Gilles ZOPPI revient sur l'arrêt de l'équipe St Michel-Préférence Home-Auber 93 et signale que ce choix a été fait pour préserver l'équipe féminine.

Xavier JAN le confirme. Néanmoins, ce choix ne s'est pas fait sur la base de critères sportifs, mais sur des critères purement commerciaux.

Gilles ZOPPI en convient. Cependant, le résultat est le maintien de l'équipe féminine.

2. Directeur Technique National

Florian ROUSSEAU déclare ne pas avoir de sujet particulier à présenter ce jour. Tous les éléments relatifs à l'activité de la DTN figurent dans le rapport déposé sur la plateforme du Conseil Fédéral.

3. Directeur du pôle médical fédéral

Éric MEINADIER indique également ne pas avoir de point particulier à évoquer durant ce Conseil Fédéral. Son rapport figure également sur la plateforme du Conseil Fédéral.

VIII. PROJET PARITÉ

En préambule, la Présidente présente la nouvelle affiche d'un format A3 sur la prévention de violences sexuelles et sexistes. À celles et ceux qui le souhaitent, la Présidente remettra des exemplaires de cette affiche pour leur comité ou leur club.

Myriam PRÉTOT rappelle que le point relatif à la parité est inscrit à chaque ordre du jour du Conseil Fédéral à la demande de la Présidente.

La parité au sein de la FFC va au-delà de la simple ambition dans la mesure où elle constitue une exigence légale, démocratique et stratégique. Une fédération moderne ne peut se construire durablement sans une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ses lieux de décision. Il s'agit pour la FFC d'une opportunité de renforcer sa gouvernance, sa légitimité et sa capacité à répondre aux enjeux de demain.

Pour transformer, il est tout d'abord nécessaire que la FFC mesure tant sur le plan quantitatif que sur le plan des responsabilités la place des femmes dans ses instances (comités directeurs, Conseil Fédéral, Bureau Exécutif, CNPT, commissions, Comités

Régionaux, Comités Départementaux, clubs). Il importe de connaître le nombre de femmes qui siègent, président et influencent les orientations stratégiques. Sans diagnostic précis il ne peut y avoir de trajectoire crédible. Le concours de Fabien RAFFOUX et de ses services dans la production de ce décompte sera une aide essentielle.

Les freins à la parité sont connus :

- Une sous-représentation historique dans les fonctions électives.
- Un parcours d'engagement moins visible.
- La difficulté de concilier vie professionnelle, vie personnelle et engagement bénévole. De manière plus générale, il serait intéressant de réinterroger l'engagement des femmes, mais aussi de jeunes hommes actifs.
- Un déficit de projection vers les fonctions dirigeantes (pourquoi je m'engage ? Sur quoi je m'engage ? À quoi je m'engage ?). Il apparaît que le compagnonnage et le lien filial fonctionnent moins bien pour les femmes.

À l'aune de ces différents éléments, il importe que la FFC :

- Organise ce soutien en rendant visibles les attendus et les enjeux avec des fiches de postes et des temps dédiés.
- Crée les conditions pour attirer et fidéliser l'engagement des femmes, afin qu'elles puissent accéder aux responsabilités.
- Engage une démarche volontariste pour accompagner. Pour ce faire, il convient d'identifier et de former les futures dirigeantes à l'accès aux responsabilités.

Pour mener à bien ce projet de parité, la FFC dispose de plusieurs outils, dont le Club des 300 qui est un levier d'accompagnement qui permet d'identifier les dirigeantes déjà présentes en région, afin qu'elles puissent monter en compétences et accéder ainsi à des responsabilités dans la gouvernance du cyclisme. Myriam PRÉTOT salue Mme Marie-Françoise POTEREAU qui a initié et porte ce dispositif dans le cadre de ses fonctions au sein du CNOSF.

L'action permet de transformer la culture de gouvernance pour créer des conditions d'engagement plus inclusives, plus accessibles et plus compatibles avec la réalité de la vie d'aujourd'hui. Il convient aussi de réinterroger l'organisation des réunions fédérales, leur durée, tant pour les femmes que pour les hommes actifs.

La parité ne doit pas être perçue comme étant une contrainte réglementaire ; elle doit être comprise comme un levier de performance collective. L'ambition est de faire de la FFC une fédération exemplaire capable d'intégrer pleinement les valeurs d'égalité, de modernité et d'inclusion qu'elle porte. Cette vision doit être construite avec tous les acteurs de son écosystème.

Joël MARTINEZ partage totalement les propos de Mme PRÉTOT. Toutefois, il tient à préciser que beaucoup d'hommes au sein de la FFC ont compris ce message depuis longtemps. L'attitude de l'ensemble de la population masculine de la FFC ne peut être assimilée à l'attitude « freinante » de certaines personnes. Les membres masculins du Conseil Fédéral entendent aider le Siège fédéral à porter ce message essentiel.

Yannick POUEY explique qu'il est absolument nécessaire que la FFC ait plus d'encadrantes, car les femmes se sentent plus en sécurité et plus sereines entre elles.

Myriam PRÉTOT souscrit à ces considérations.

Elle tient à remercier les équipes de la DTN pour leur collaboration sur l'encadrement au féminin et de l'accompagnement des clubs sur ce sujet.

Patrick CLUZAUD relève que beaucoup de femmes ne veulent pas faire de la compétition. Or, le fait que les clubs n'ouvrent pas de sections loisirs entrave le développement du cyclisme féminin au sein de la FFC, mais aussi le développement des dirigeantes.

Myriam PRÉTOT abonde dans ce sens. Elle fait valoir les différentes initiatives mises en place par Mme Marie-Françoise POTEREAU, tel le programme des Ambassadrices.

Sophie LAVAUD souhaite savoir si le Siège fédéral a pu avancer sur la rédaction dans les statuts d'articles en faveur de la parité.

Yannick POUEY déclare que ce sujet sera évoqué dans le cadre de cette séance et qu'une note *ad hoc* figure dans les documents transmis aux élus du Conseil Fédéral.

IX. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

1. DRH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif total de la FFC s'élevait à 65,05 ETP salariés, dont 58,05 CDI, 6 CDD, CDD CIFRE et un alternant au 31 mai 2026.

Parmi les différents mouvements, un coordinateur Urban cycling a été recruté à la suite de la création de ce poste au sein de la DERS, ainsi qu'un nouvel adjoint à la Direction des Sports en remplacement de la précédente adjointe de Mme Sandrine GLACIER.

Le premier semestre a vu la mise en place de l'organisation cible pour les nouveaux locaux de Trappes avec notamment l'intégration d'un salarié de Montry qui assurera la fonction de responsable du matériel logistique et le recrutement d'un logisticien mécanicien. D'un commun accord, les deux autres salariés basés à Montry quitteront la FFC au mois de juin.

Ces différents recrutements mobilisent évidemment l'équipe RH qui s'appuie sur la plateforme *Welcome to the Jungle*, mais elle n'est pas toujours pertinente pour toucher certains publics comme les mécaniciens.

Les élections professionnelles qui se sont tenues au mois de mai ont permis d'élire quatre membres titulaires (deux chez les cadres et deux chez les non cadres) qui étaient déjà impliqués dans le CSE précédent. À la faveur de la mise en place du vote électronique, la participation a été très forte (78 % de participation pour le collège cadre et 75 % pour le collège non cadre). Le nouveau CSE sera installé le 23 juin prochain.

Le plan de formation a été mis en œuvre avec une optimisation des aides de la FDAS.

Un bilan de la pratique du télétravail a été réalisé et il s'avère que les forfaits mis en place sont utilisés en moyenne à 69 %. 17 % des salariés utilisent moins de la moitié de leur forfait versus 36 % l'année précédente. Les fonctions support sont évidemment les plus consommatrices dans la mesure où elles sont moins touchées par la fonction événementielle.

L'index égalité professionnel Hommes-Femmes demeure stable pour l'année 2025 puisqu'il est de 86 sur 100 versus 87 sur 100 en 2024.

Michel CALLOT fait valoir la grande qualité du dialogue social au sein de la FFC et adresse tous ses remerciements à M. XHONNEUX pour le sérieux avec lequel il anime cette instance. Il salue également l'engagement des élus du CSE dans leur fonction.

2. DSI

Fabien RAFFOUX informe de la mise en place de l'outil FreeScout qui permet un travail collaboratif de la DSI en ce qui concerne le traitement des demandes qui arrivent en continu, et ce, dans les meilleurs délais. Ce logiciel produit également des statistiques qui permettent de constater que 60 % des demandes sont traitées en moins de deux heures.

La Présidente demande si les régions et les départements doivent envoyer toutes leurs demandes informatiques sur l'adresse email support@ffc.fr

Fabien RAFFOUX répond par la positive. Les demandes qui arrivent sur cette adresse sont traitées beaucoup plus rapidement que celles qui arrivent sur sa propre boîte email.

Il aborde ensuite le sujet de la désignation des représentants des clubs pour les Assemblées générales de la FFC et annonce que le bulletin d'affiliation des clubs devra mentionner à compter de septembre 2026 le nom du représentant aux Assemblées générales.

Le système d'engagements individuels est configuré et les tests ont été lancés avec deux clubs. Si ces tests se révèlent concluants, le système pourra être déployé. Une communication a été faite à l'adresse des Comités Régionaux et des personnels administratifs.

L'engagement individuel permet à un licencié FFC disposant d'une licence autorisée en compétition de s'inscrire lui-même à une épreuve éligible, directement en ligne depuis son Espace licencié, sans intervention préalable de son club. Le système est soumis à deux conditions :

- L'épreuve doit être paramétrée pour accepter les engagements individuels.
- Le club du licencié doit avoir autorisé ses membres à utiliser cette fonctionnalité.

Un nouveau paramètre a été ajouté à chaque code d'épreuve afin de déterminer si les engagements individuels sont autorisés d'un point de vue réglementaire.

Lorsque le code d'épreuve l'autorise, le système permet d'activer cette fonctionnalité pour chaque épreuve. Les régions peuvent en conséquence l'activer à leur gré.

Au niveau de l'Espace Club, dans les informations du club, une nouvelle section permet aux dirigeants d'autoriser ou non leurs membres à s'engager individuellement.

L'option est désactivée par défaut : l'autorisation vaut pour l'ensemble des disciplines et des épreuves autorisant l'engagement individuel au niveau national.

L'accès aux engagements individuels se fait depuis l'Espace licencié.

Actuellement, l'engagement pour les licenciés UCI hors FFC n'est pas encore ouvert, mais il devrait être activé durant l'été, avec la validation intégrée de la licence UCI et la vérification des autorisations de courir pour la Route.

L'interface est identique à celle du système d'engagement des clubs avec une recherche des épreuves selon les mêmes critères.

La demande d'engagement est d'abord ajoutée au panier, puis doit être payée dans les quatre heures pour être définitivement validée.

Une fois le paiement réalisé, l'engagement est immédiatement visible dans la liste disponible pour les organisateurs.

Le paiement en ligne par carte bancaire ainsi que les remboursements éventuels étant des opérations facturées à la FFC par la banque, les engagements sont donc fermes et définitifs. Une annulation ou un remboursement ne pourra intervenir qu'en cas de force majeure (impossibilité médicale de participation, avec certificat d'incapacité établi le jour de l'épreuve).

Les flux financiers : le système a été conçu pour s'intégrer au processus préexistant de gestion financière des épreuves entre les régions et les clubs.

En cas d'annulation de l'épreuve par la FFC, les remboursements seront effectués dans un délai maximal d'une semaine (traitement bancaire inclus).

Lors d'un paiement en ligne, les montants sont transférés sur le webcompte du comité organisateur ; l'engagement est ensuite réalisé en déduisant les frais de ce même webcompte.

Le traitement est donc équivalent à celui d'un engagement qui aurait été réalisé par la région.

En parallèle, les fonds sont transférés entre la FFC et le comité organisateur via les bordereaux financiers d'échange entre la FFC et les régions. Ce processus intervient tout au long de la période d'engagement, afin de fluidifier au maximum les flux.

Gilles DA COSTA déclare que cette innovation constitue une réelle avancée tant pour les licenciés qui seront autonomes en matière d'engagement et qui n'auront pas de majoration en cas d'engagement sur place, que pour les clubs qui n'auront pas à effectuer de relances. Il s'agit indéniablement d'un atout supplémentaire dans le système.

Carole GAMBA souhaite savoir s'il est possible de rouvrir les engagements le dimanche matin s'ils ont été clôturés le vendredi soir.

Fabien RAFFOUX répond par la positive. Il s'agit d'une possibilité qui est offerte et non d'une obligation. Pour rappel, les Comités Régionaux sont maîtres de l'ouverture et de la fermeture des engagements, ainsi que des tarifs.

Yannick POUEY ajoute que les engagements individuels sont possibles si l'organisateur le souhaite.

Madeleine GASPARETTI observe que les engagements de dernière minute risquent d'être problématiques pour les arbitres lors de la mise en grille : ces engagés voudront peut-être être placés en première ligne.

Yannick POUEY spécifie que pour éviter toute dérive il importe de maintenir les règles en vigueur, à savoir :

- Le coureur qui s'est engagé dans les temps est prioritaire pour la mise en grille.
- Le tarif hors délai est pénalisant.

Gilles ZOPPI demande si un coureur dont la licence est en cours de validation peut participer à une épreuve.

Yannick POUEY déclare qu'une licence en cours signifie que le coureur n'est pas licencié. De fait, il ne peut en aucun cas participer à l'épreuve. En revanche, le fonctionnement administratif de la FFC permet de prendre un pass lors du départ de l'épreuve.

3. Juridique

Christophe LAVERGNE expose les points saillants du rapport de la Direction juridique.

Dans le cadre de l'organisation obligatoire de l'examen d'agent sportif, le candidat ayant passé les épreuves communes organisées par le CNOSF n'a pas obtenu la note minimale. La FFC compte 18 agents sportifs qui sont en droit de pratiquer leur profession sur le territoire français. Neuf d'entre eux sont certifiés agents UCI.

La cellule de prévention et de lutte contre les violences sexuelles enregistre une augmentation du nombre de signalements faisant état d'un large panel de violences, allant des insultes au harcèlement, jusqu'aux violences à caractère sexuel. En conséquence, la Commission nationale de discipline enregistre une croissance de son activité avec plus de dossiers à traiter. Il est précisé que les violences attribuées à des sportifs sur les épreuves relèvent de la commission disciplinaire régionale, laquelle peut ensuite saisir la Commission nationale de discipline si elle le juge nécessaire.

La FFC demeure impliquée dans les travaux de l'Union des Fédérations de sports professionnels, et notamment dans le suivi de la proposition de Loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel (PPL). La proposition de Loi a été adoptée par le Sénat en juin 2025 et elle devrait être examinée par l'Assemblée nationale le 29 juin 2026.

En ce qui concerne le volet de l'assurance, le dossier lié à l'appel à concurrence relatif aux contrats collectifs de la FFC a pris une part importante du temps de travail de la Direction juridique depuis la dernière réunion du Conseil fédéral. Accompagné de son cabinet conseil, la Fédération a effectué un travail sur l'élaboration du dossier

candidature dans le cadre de la consultation courtier qui été lancée. À l'issue de cette consultation, à laquelle quatre courtiers ont répondu, deux ont été sélectionnés et auditionnés par un groupe de travail composé du Trésorier général, du Directeur de cabinet, du conseil de la FFC et du Directeur juridique. À l'issue de ces auditions, le choix s'est porté sur le courtier MARSH pour formaliser l'appel à concurrence auprès des assureurs du programme d'assurances de la FFC pour la période 2027/2030.

À partir de ce choix, des réunions se sont tenues entre MARSH, le conseil de la FFC et le Directeur juridique en vue de l'élaboration du cahier des charges du programme assurance de la FFC. Les premières réponses des assureurs étaient attendues dans la semaine du 1^{er} juin 2026. L'objectif est de finaliser le choix de l'assureur ou des assureurs dans la première quinzaine du mois de juillet.

Avec ses conseils et sous la coupe du Président de la FFC, la Direction juridique a participé au travail mené avec le Comité d'organisation des Championnats du monde 2027 sur l'élaboration d'un projet de convention de collaboration entre les deux entités. Cette convention a été finalisée dernièrement et a été signée. Pour les années 2026 et 2027 et afin de tenir compte de la montée en puissance du Comité d'organisation, un avenant à cette convention devra être discuté entre les deux entités. Il est précisé que cet événement a été intégré dans un dossier à part dans le cadre de l'appel à concurrence relatif au contrat d'assurance susmentionné.

La Direction juridique et ses conseils accompagnent le Président de la FFC dans deux procédures en cours :

- L'une au cours de laquelle la FFC avait été mise en examen à la suite d'un décès en 2017 d'un membre du Pôle espoir de Nice. La FFC a été mise hors de cause et a obtenu un non-lieu. Malheureusement, l'éducateur et le Pôle vont être envoyés en correctionnelle.
- L'autre suite à une plainte déposée par la FFC en 2018 pour abus de confiance et usage de faux. Ce dossier est toujours en cours.

Marie-Françoise POTEREAU tient à souligner l'excellent travail réalisé par la Cellule de prévention et de lutte contre les violences sexuelles au sein de la FFC.

Dans le cadre des différents Trophées de France à venir, il est absolument essentiel que les Comités Régionaux soient extrêmement attentifs à l'encadrement des sélections (mixité, diplômes *ad hoc*), ainsi qu'aux conditions d'hébergement pour les mineurs qui sont soumises à des règles très précises.

4. Statuts types

Yannick POUEY annonce qu'à la demande de M. Jean-Claude ESNAULT, une réflexion sur la mise en place de statuts types pour les comités régionaux a été lancée au sein du Bureau Exécutif avec l'appui de la Direction juridique. À l'issue de cette réflexion, des statuts types ont été rédigés, statuts qui devront obligatoirement être adoptés :

- Soit avant la fin de la mandature actuelle pour les comités qui ne sont pas en accord avec la loi Sport de 2022 concernant la parité et le nombre de mandat limité à trois pour la présidence. En conséquence, ces comités devront

organiser une Assemblée générale extraordinaire pour adopter ces statuts types.

- Soit lors de la prochaine mandature pour ceux qui sont déjà en accord avec ladite loi sur les éléments suscités.

Ces statuts types imposent les obligations suivantes :

- La mise en place d'un modèle de gouvernance unique avec un Conseil d'administration et un Bureau Exécutif. Le nombre de membres du Conseil d'administration doit être compris entre 14 et 30.
- La suppression des collèges réservés.
- L'obligation pour chaque Comité Régional de constituer un collège des Comités départementaux avec une voix consultative.
- L'instauration obligatoire d'une commission régionale de surveillance des opérations électorales.
- L'obligation à compter de 2028 de respecter la parité pour les instances régionales. En revanche, elle ne sera pas obligatoire pour les instances départementales.
- Deux modes de scrutin avec deux options :
 - Option A – scrutin plurinominal : les membres se présentent et sont élus individuellement, en tenant compte de la parité.
 - Option B – scrutin de liste : les candidats se présentent en listes complètes ou en listes incomplètes à 60 %.
 - Le scrutin mixte est expressément supprimé, conséquence directe de la disparition des collèges spécifiques qui en fondaient la logique.

Tous ces éléments sont détaillés plus finement dans la note qui a été déposée dans le SharePoint du Conseil Fédéral. Ce dernier étant l'organe de contrôle de la FFC, il est absolument fondamental que ses membres prennent connaissance de cette note et qu'il s'assure que les règles mentionnées soient parfaitement appliquées.

Jean-Claude ESNAULT salue la rédaction de ces statuts types qu'il appelait de ses vœux.

Christian LAZARINI note qu'il serait pertinent que des statuts types soient également rédigés pour les Comités Départementaux.

Yannick POUEY partage cette considération. Toutefois, cette rédaction risque d'être plus complexe dans la mesure où leur situation est beaucoup plus hétérogène.

Christophe LAVERGNE rappelle que des statuts types ont été rédigés en 2012 pour les Comités Départementaux. Toutefois, ils pourraient faire l'objet d'une mise à jour.

Gilles MAS souhaite savoir si son Comité Régional, le comité Auvergne-Rhône-Alpes, qui a adopté le même fonctionnement que la FFC doit également revoir ces statuts et adopter ceux exposés dans la note.

Yannick POUEY répond que le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes doit également se soumettre à cette obligation avant 2028.

5. DTN

Florian ROUSSEAU évoque les points clés du rapport de la DTN :

- La dynamique sportive est très positive pour l'Équipe de France à la faveur de résultats internationaux significatifs en ce début de saison, que ce soit sur la Piste (Endurance et Sprint) ; sur la Route avec les jeunes coureurs qui obtiennent d'excellents résultats ; en VTT XCE, VTT XCO et VTT XCC, ou en BMX Racing.
- La DTN est désormais organisée en secteurs pour une meilleure lisibilité et une meilleure articulation entre le haut niveau, la formation et le développement. À la suite du décloisonnement des filières, quatre secteurs sportifs ont été mis en œuvre : Endurance, Sprint, Off-road, Urbain. À ces secteurs, s'ajoutent ceux de la formation et du développement.
- En matière de performance et de recherche, le plateau d'évaluation physiologique et biomécanique connaît une montée en puissance. Les trois piliers de la DTN (développement, formation et haut niveau), ils sont regroupés sur le site de Saint-Quentin-en-Yvelines. Grâce à l'aménagement du site de Trappes, le sport santé dispose désormais d'une salle dédiée.
- L'objectif stratégique des trois piliers de la DTN est clairement tourné vers les Championnats du monde UCI 2027 et les Jeux olympiques 2028.
- L'accompagnement des sportifs continue de bénéficier de l'aide de l'État : l'enveloppe de l'ANS offre un suivi socioprofessionnel des sportifs avec des mesures personnalisées qui permettent de sécuriser les parcours.

Les points de vigilance sont les suivants :

- La nécessité d'améliorer la fiabilité et la qualité des données et de standardiser la collecte. La DTN utilise l'outil de collecte NOLIO qui peut également être utilisé par certaines structures, mais l'enjeu réside dans l'harmonisation de la saisie et la cohérence de l'analyse qui doit contenir moins de biais.
- La coordination entre la Piste et la Route représente également un sujet majeur : les enjeux des équipes professionnelles et des World Tour peuvent affecter les objectifs de médailles dans la cadre des Jeux olympiques 2028, car la FFC n'a aucune certitude quant à la présence des meilleurs coureurs. Il s'agit clairement d'un point de fragilité.
- Les référentiels équipements pour le BMX, le Pump Track et le VTT sont en cours de finalisation.
- La DTN s'attèle à développer des formations pour les disciplines à faible effectif.
- Un recrutement a été lancé pour remplacer le sélectionneur du VTT Trial qui a démissionné.
- Enfin, la réussite de la mise en exploitation du Campus de la FFC (site de Trappes) revêt aussi un caractère essentiel.

X. COMMISSIONS SPORTIVES

1. Cyclo-cross

Xavier GAVORY explique que la Commission nationale souhaite pouvoir redistribuer les quotas non utilisés chez les U17 sur la Coupe de France. L'objectif de cette mesure est de permettre d'avoir un plateau garni et de favoriser l'empreinte territoriale.

L'article 4 serait modifié comme suit :

« 4. PARTICIPATION

4.3.2 Épreuves U17 Garçon et U17 Fille

Les quotas par Comité Régional sont définis par la Commission Nationale en utilisant la moyenne de participation des coureurs U17 par Comité régional sur les deux dernières saisons. Dans le cadre d'accords frontaliers pour la région d'organisation, les coureurs ayant une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI peuvent être admis. Ceux-ci néanmoins ne figureront pas au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross U17.

S'il reste des quotas non utilisés par certains Comités régionaux, ceux-ci seront redistribués aux Comités régionaux ayant rempli leurs quotas par ordre de priorité suivant :

- *Comité Régional d'accueil de la compétition.*
- *Comités Régionaux limitrophes.*
- *Autres Comités Régionaux.*

Les hors-quotas sont distribués par la Commission Nationale Cyclo-Cross au Comité Régional accueillant la Coupe de France et ses comités limitrophes. Le comité organisateur recevra 5 hors quotas. Le reste des hors-quotas seront répartis sur les comités régionaux limitrophes. »

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est validée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY déclare que la Commission nationale propose que toutes les licences Open (Open 1, Open 2 et Open 3) des U23 Hommes, Élite-U23 Femmes et Élite Hommes puissent désormais participer aux Coupes de France de Cyclo-cross, et ce, dans une volonté d'être en cohérence avec la réforme des licences.

Soumise au vote des membres du Conseil Fédéral, la proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

2. Route

Gilles MAS aborde le sujet de la participation aux Coupes de France N Femmes et explicite que la Commission nationale a souhaité simplifier l'article 3 de la réglementation afférente en raison de demandes régulières de dérogations. En outre, la Commission estime que le cyclisme féminin est suffisamment mature pour que les

conditions de participation aux Coupes de France N Femmes puissent être modifiées sur la base du règlement N Hommes. En conséquence, le texte serait le suivant :

*« Article 3. Participation exclusive N1/N2 (participation obligatoire)
Wild Cards – maximum de 160 coureuses*

La Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes labellisées en Nationale ainsi qu'aux structures citées ci-dessous.

Chaque organisateur a la possibilité de retenir des structures appelées "Wild Cards" et ce choix appartient à chaque organisateur dans le respect des conditions réglementaires définies ci-dessous et dans la limite de 160 coureuses :

- *Structures N d'un niveau inférieur à l'épreuve (Exemple – Les équipes concernées ne peuvent pas être d'un niveau supérieur à l'épreuve – une équipe N1 ne peut pas obtenir une Wild Card pour participer à une épreuve N2, y compris pour les coureuses appartenant à un effectif déclaré d'une entente labellisée de niveau supérieur).*
- *Sélections bi-départementales ou régionales (ne faisant pas appel à des coureuses appartenant à des structures de niveau supérieur et à des structures déjà participantes, exception faite aux U19 qui pourront prendre part à ces sélections).*
- *Structures étrangères, dans la limite de 4 structures maximum dans la limite de six étrangères dans les zones avec accords frontaliers. Ces structures étrangères ne peuvent pas être des équipes continentales étrangères déclarées à l'UCI.*
- *Pour les équipes bénéficiant de Wild Cards, les catégories de licences devront correspondre au niveau de l'épreuve (cf. Article 4).*
- *Les structures Wild Cards doivent être composées de 4 coureuses minimum et de 8 coureuses maximum.*
- *Une équipe ayant moins de 4 coureuses au départ ne pourra pas prendre le départ de la course. »*

Sophie SAUGRAIN souhaite savoir si les équipes étrangères marqueront des points.

Gilles MAS explique que les structures étrangères pourront participer aux Coupes de France, mais qu'elles ne marqueront pas de point.

Sophie SAUGRAIN demande si par conséquent les points seront bloqués ou si le classement sera décalé.

Gilles ZOPPI indique que les points sont la plupart du temps laissés vacants, mais qu'il conviendra que la Commission nationale statue clairement sur ce sujet.

Sophie SAUGRAIN demande si les équipes Continentales fédérales ont accès aux N1, à l'instar des équipes Continentales étrangères.

Gilles ZOPPI rappelle que les équipes Continentales fédérales sont avant tout des N1.

Michel CALLOT confirme que ces équipes sont totalement rattachées aux N1. Il rappelle par ailleurs que les équipes Continentales fédérales Femmes et Hommes sont par définition des structures amateurs et qu'elles le resteront.

La Présidente soumet au vote des membres du Conseil Fédéral la proposition visant à modifier la participation des N Femmes aux Coupes de France.

Mise aux voix, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

3. Divers

Yannick POUEY explicite que la réglementation actuelle concernant le matériel utilisé lors des épreuves est totalement en phase avec celle de l'UCI. Elle est donc en vigueur sur tout le territoire français.

Dans certaines disciplines (Route, Piste et Cyclo-cross), l'UCI a lancé depuis plusieurs années un processus d'homologation du matériel (marques de cadres, de roues, etc.) qui est ensuite utilisé lors des compétitions. Or, les quelques fabricants qui refusent de payer l'homologation de leur matériel ne peuvent pas prendre le départ d'une course FFC. À l'aune de cette situation, une réflexion a été menée sur ce sujet et il est proposé d'apporter au Titre X les modifications suivantes :

- Pour les épreuves inscrites au calendrier UCI, la réglementation UCI doit être strictement respectée, tant sur le plan technique que sur le plan de l'homologation du matériel.
- Pour les épreuves fédérales et régionales, le matériel doit répondre aux normes techniques de l'UCI (distances, angles, poids, etc.) et doit pouvoir être importé en France, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit homologué UCI.
- L'interdiction de modifier le matériel.
- Les spécificités de chaque discipline concernant les jeunes jusqu'aux U15 seront mentionnées dans le chapitre réglementaire de la discipline afférente.

Ces éléments entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2028.

Christian LAZARINI souhaite savoir où trouver les pastilles qui permettent de signaler que les cadres ont été « relookés ».

Yannick POUEY n'a pas la réponse à cette question. Il se renseignera sur ce sujet. Il précise que tout le matériel antérieur à 2011 ne nécessite pas d'homologation.

Éric JACOTÉ explique qu'il existe des alternatives pour pallier l'absence de la pastille : ainsi, il est possible de vérifier sur la plateforme de l'UCI si le vélo est estampillé.

Didier MARCHAND évoque la problématique du Comité Régional de Bretagne dont tous les vélos sont aux normes françaises, mais ne sont pas homologués par l'UCI. Il déplore le monopole mis en place par l'UCI sur le territoire français.

Michel CALLOT déclare que l'UCI essaie précisément d'organiser la réglementation pour éviter tout monopole et de s'assurer que le matériel des coureurs correspond à ses standards de sécurité. Le paiement de cette homologation par les constructeurs tient au travail qui est réalisé par les équipes de l'UCI pour vérifier l'ensemble du matériel. À date, le nombre de références s'élève à 1 814. Il est préférable que le coût de l'homologation soit supporté par les constructeurs plutôt que par les fédérations nationales.

Marc LEFORESTIER regrette de son côté que les organisateurs soient mis au pied du mur.

Yannick POUEY signale que la FFC a justement assoupli la règle en permettant aux coureurs de prendre le départ des épreuves sans matériel homologué, mais respectant les règles techniques.

La Présidente met aux voix la proposition exposée par Yannick POUEY.

La proposition est approuvée à la majorité des votants (trois abstentions).

4. Gravel

La Présidente explique que la Commission nationale Gravel propose de créer dans la réglementation fédérale un titre dédié au Gravel, lequel est actuellement très succinct et intégré au Titre 16 Cyclisme pour tous. Cette proposition est liée au développement de cette discipline avec l'organisation d'un championnat et d'un circuit de Coupes de France. Aussi, est-il important que la discipline soit réglementée avec précision.

La Commission préconise par conséquent de créer le Titre 19, lequel inclut les conditions de participation, les formats de courses (distances/temps), ainsi que les attentes en matière d'organisation et de sécurité.

Cette réglementation entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

La Présidente adresse tous ses remerciements à M. Joachim LOMBARD de la DTN et à Mme Christelle REILLE pour leur précieuse collaboration sur ce dossier.

Karine VULLIET note que les conditions relatives au départ des femmes ne sont pas mentionnées dans ce Titre 19.

La Présidente spécifie que la Commission nationale n'a pas traité ce niveau de détail dans la mesure où il appartient à l'organisateur de l'épreuve de statuer sur ce sujet.

Elle met aux voix la proposition visant à créer le Titre 19 relatif au Gravel.

La création du Titre 19 relatif au Gravel est approuvée à l'unanimité des votants.

XI. POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD tient à adresser tous ses remerciements à Tristan HORREAUX et à ses équipes Marketing et Communication qui sont très investis dans leurs fonctions et qui font face à une très forte activité.

Le Marketing œuvre actuellement au renouvellement de plusieurs contrats, comme Skoda. Des partenariats ont été signés avec DEKRA, MAVIC et Kärcher. Le contrat avec un partenaire majeur est en voie de finalisation pour le mois de septembre.

Tristan HORREAUX procède à la présentation de l'évolution de la charte graphique de la FFC qui concerne les templates PowerPoint des présentations, les fonds de visioconférence, les supports imprimés (kakemono, podium, covering des voitures, papeterie). Le logo et le site Internet demeurent inchangés.

Un travail sera lancé prochainement sur la définition de la mission de la FFC, de sa vision et de ses valeurs.

Ces dernières semaines, plusieurs sujets ont fait l'objet d'une Communication fédérale :

- La recomposition du Bureau Exécutif avec le départ M. Yannick POUEY. La désignation de M. Nicolas ROUGEON sera annoncée à l'issue de ce Conseil Fédéral.
- La présentation du Campus de la FFC (Trappes) dans le cadre du Centre national du cyclisme qui comprend le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Campus de Trappes.
- Le lancement de la lettre FFC. Cette nouvelle publication trimestrielle qui a été initiée au mois d'avril s'adresse aux dirigeants élus des clubs, des Comités Départementaux et Comités Régionaux. Pour sa première édition, le taux d'ouverture a été très important (deux fois plus élevé que les newsletters habituelles). Le prochain numéro de cette lettre sera diffusé à la rentrée de septembre.
- La création de la Commission nationale BMX Freestyle.
- La création d'un nouveau fil Instagram « Vivre Vélo au féminin » pour valoriser et mettre en avant le cyclisme féminin. L'équipe Communication était également présente au séminaire des Ambassadrices qui s'est tenu au mois d'avril et lors duquel beaucoup de contenus ont été générés.
- La récompense de la FFC pour son parc Mobi'Ludique dans la catégorie Vélo pour tous des trophées UCI.
- L'Appel à projets de la Fondation France Vélo 2026 a réuni 135 clubs candidats et récompensé 58 lauréats. À la faveur du partenariat avec le CIC, 81 000 euros seront versés aux clubs au travers de dons allant de 1 000 euros et 2 000 euros.
- La rentrée des clubs, opération visant à accompagner les écoles françaises de cyclisme pour accueillir de nouveaux jeunes. Cette année, la thématique portera sur l'Équipe de France, ses héroïnes et ses héros en route vers 2027.
- L'équipe Communication était présente à l'événement J-500 des Championnats du monde UCI 2027 lors duquel la mascotte a été dévoilée. Le service de Tristan HORREAUX s'est également attelé à relayer l'appel aux volontaires.

Chaque semaine, l'équipe Communication valorise les performances de l'Équipe de France lors des différents événements européens et internationaux (Coupe du monde Piste à Hong Kong ; Coupe du monde Trial à Dole ; Coupe du monde UCI BMX Sarrians ; Championnat d'Europe BMX Racing à Sarrians, etc.), ainsi que les performances individuelles des athlètes, et notamment celles des jeunes routiers (Lise REVOL, Lancelot GAYANT).

S'agissant des événements organisés par la FFC, les principales informations sont les suivantes :

- La coupe de France FDJ United : France TV s'est engagée à diffuser les manches produites et l'ANS a octroyé 45 000 euros pour soutenir les organisateurs dans la production des manches.
- La Coupe de France Gravel : une réflexion doit être menée sur le format de cet événement. La première manche (Albi Gravel) a réuni 200 participants versus 270 participants pour la deuxième manche qui aura lieu à la fin du mois de

juin en Charentes. Il est à noter que deux manches ont été annulées faute de subventions (la Haut-Béarn Gravel et la finale à Châtellerauld, support du Gravel Fever).

- La Coupe de France VTT a réuni près de 5 500 participants sur les trois manches, dont 2 000 pilotes lors de la manche qui s'est tenue sur la colline d'Élancourt qui a engrangé 550 000 impressions sur les réseaux sociaux. Cette participation et cette médiatisation confirment la forte attractivité de cet événement.
- La Coupe de France BMX Racing a également connu un fort succès populaire avec 5 000 participants et une très belle audience (300 000 vues sur Vélo Plus TV).
- La Coupe de France Piste dont certaines manches ont été couvertes par des photographes locaux dans une démarche plus responsable.
- Les Championnats de France de Polo Vélo se sont déroulés le 13 juin à Cocumont (Tarn-et-Garonne).
- Les Championnats de France Route Élite auront lieu du 25 au 28 juin 2026 avec 600 engagements. Une présentation des équipes professionnelles aura lieu le vendredi à 18 h 30. La cyclo La Tricolore qui se tiendra le samedi matin compte 577 inscrits, dont 85 du CIC et la Rando FDJ UNITED qui aura lieu le dimanche matin enregistre 425 inscrits. Plusieurs animations responsables seront organisées (Savoir rouler à vélo avec DEKRA, Recyclisme avec FDJ UNITED, Stand FFC La Relance) et la FFC aura un stand de promotion en commun avec le comité d'organisation UCI 2027 dans le village central.
- Les Trophées des Jeunes compteront plusieurs événements (BMX à Chabeuil les 20 et 21 juin ; Route à Sarrebourg du 4 au 5 juillet ; VTT aux Monts de Guérets du 3 au 7 août).

L'été à venir compte plusieurs championnats, comme les Championnats de France BMX Racing (du 3 au 5 juillet à Besançon) ; les Championnats de France Route Avenir (du 15 au 19 juillet à Chantonay) ; les Championnats de France VTT XC (du 16 au 19 juillet au Dévoluy) ; les Championnats de France VTT DH (du 22 au 25 juillet aux Menuires).

S'agissant des partenariats, il convient de souligner les actions suivantes :

- La FFC est devenue le partenaire officiel du Salon destination nature pour créer l'univers et les animations vélo avec la promotion des sites de pratiques labellisés, du SRAV, du Gravel et du cyclisme au Féminin. Les équipes du Comité Régional Île-de-France ont été d'un précieux soutien dans la préparation de cet événement. Ce partenariat a été signé pour trois ans.
- La FFC qui a renouvelé ses contrats avec ses partenaires post-olympiques a signé de nouveaux partenariats avec DEKRA, MAVIC et Kärcher.

Patrick CLUZAUD déclare que FACOM, ancien partenaire de la FFC, a contribué à l'aménagement du Campus de Trappes avec la fourniture de divers matériels (établis, desservantes, etc.).

XII. QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Questions de Marc LEFORESTIER

1. *L'activité des licenciés Access est essentielle en raison des versements aux clubs organisateurs à l'équilibre financier des clubs. Néanmoins, notre réglementation nous interdit de distribuer des prix en espèces sur les épreuves, et ce même lors d'un challenge. Ne pourrait-on pas supprimer cette interdiction qui n'a plus lieu d'être à partir du moment où les Access font partie du secteur Compétition alors qu'auparavant ils étaient dans le « Cyclisme pour tous » ?*

Yannick POUEY estime qu'il est nécessaire de revoir le sujet dans son ensemble dans la mesure où il a trait à l'utilisation des flux d'argent.

Jean-Claude ESNAULT rappelle que jusqu'à présent les lots en nature étaient possibles en Access. De fait, l'argent pourrait se transformer en lot en nature comme le font les fédérations affinitaires et les organisateurs des épreuves Access.

Didier MARCHAND juge choquante la remise d'un lot en nature constitué d'une bouteille de vin ou d'une cagette de légumes sur un podium.

Gilles ZOPPI indique que les lots en nature peuvent être pertinents à condition d'être un peu plus cohérents avec la pratique cycliste.

Il annonce que lors d'une réunion de la CCDN, les clubs de N1 et N2 ont demandé une diminution des grilles de prix, afin de favoriser les organisateurs.

Michel CALLOT déclare que le Bureau Exécutif prend note de la question de M. LEFORESTIER pour l'instruire et ainsi faire une proposition.

2. *La gestion des montées et descente des licenciés Access est compliquée et chronophage pour les responsables régionaux qui sont très souvent bénévoles. Qu'en est-il de l'outil fédéral, car pour le moment pas utilisé et quelles solutions sont envisageables pour uniformiser ces tâches ?*

Fabien RAFFOUX précise que le système réagit à l'aune de la réglementation, mais elle ne dit pas comment les Comités Régionaux doivent gérer leurs épreuves. Le système est donc basé sur le classement individuel général de l'épreuve. La problématique est liée aux départs décalés qui ne permettent pas au système de faire les calculs afférents. Face à cette situation, il conviendrait d'avoir plusieurs épreuves déclarées.

Marc LEFORESTIER explique que la déclaration de plusieurs épreuves pose le problème de la tarification de l'assurance.

Gilles DA COSTA rappelle que la tarification des épreuves régionales relève du Comité Régional. De fait, il appartient à ce dernier de fixer sa tarification en matière d'assurance. Raison pour laquelle certains comités ont opté pour une tarification à la journée permettant ainsi d'organiser plusieurs épreuves soit dans les mêmes catégories, soit dans des catégories jeunes, féminines, Access, Open, etc.

Pour calculer la répartition entre comités, le Siège fédéral a intégré cette notion d'épreuve à la journée. Mais les comités demeurent parfaitement libres de fixer leur tarification selon leur choix. Si un comité décide de réaliser une tarification à la déclaration d'épreuves, il y aura plusieurs coûts d'assurance en cas d'épreuves multiples, sauf s'il décide d'accorder une réduction sur la deuxième ou la troisième épreuve.

Marc LEFORESTIER note que dans ce cas le nombre d'épreuves n'a plus d'impact sur la journée.

Gilles DA COSTA confirme que l'organisation de plusieurs épreuves avec départs décalés sur une même journée représentera une seule journée d'organisation dans le calcul du montant de l'assurance réparti entre les Comités Régionaux.

Jean-Claude ESNAULT signale que la question initiale concernait la gestion des classements. Il souhaite savoir si les comités pourront utiliser le logiciel de la FFC dans le cadre de plusieurs départs.

Fabien RAFFOUX explique que le système fait ressortir les éléments factuels qui ont été enregistrés : si l'organisateur enregistre quatre départs, le nombre de classements sera également au nombre de quatre.

Il explique que le principal sujet concerne la possibilité d'harmoniser la gestion des résultats entre les régions et leur enregistrement.

XIII. GROUPES DE TRAVAIL

1. Affinitaires

Jean-Claude ESNAULT annonce avoir envoyé une note sur les affinitaires à Messieurs POUHEY, LAVERGNE et VANOUDENDYCKE, note qui ne concernait que les Pays de la Loire. Les éléments saillants sont les suivants :

- S'agissant de l'UFOLEP, douze clubs vendéens sont concernés par la double affiliation UFOLEP/FFC, dont quatre clubs sont labellisés École française de cyclisme. Parmi ces clubs, un seul bénéficie d'une subvention de l'ANS.
- En ce qui concerne la FSGT, seize clubs ont une double affiliation FSGT/FFC, dont neuf clubs de la Sarthe, deux clubs de la Mayenne, deux clubs du Maine-et-Loire, un club de Vendée et deux clubs de la Loire atlantique. Parmi eux, quatre sont labellisés École française de cyclisme.

Eu égard à ces situations, il convient de définir les actions à mettre en place.

Yannick POUHEY déclare que les règles fédérales s'appliquent à tous. Néanmoins, il rappelle que le plan d'action défini par la Fédération indique qu'il convient dans un premier temps de « s'attaquer » aux clubs fédéraux bénéficiant d'un label FFC et ayant signé l'attestation sur l'honneur. Il est essentiel que la FFC s'en tienne aux décisions qui ont été prises, d'autant qu'elles correspondent à une demande du Conseil Fédéral. Cette politique doit être appliquée dans tous les Comités Régionaux pour des raisons éthiques.

Le Siège fédéral adressera à M. ESNAULT un projet de courrier qu'il pourra ensuite envoyer aux clubs concernés leur demandant de respecter les règles en vigueur. Dans le cas contraire, ils se verront retirer leur label.

Michel CALLOT fait valoir les cas de deux clubs d'Île-de-France qui ont reçu ce courrier : l'un a accepté de licencier ses adhérents dans les modalités convenues, tandis que l'autre s'est vu retirer son label. Cette procédure doit effectivement être appliquée sur tout le territoire.

2. ANS

La Présidente annonce que la synthèse complète de la Commission nationale ANS qui s'est réunie au mois de juin sur le Campus de la FFC sera envoyée par email aux membres du Conseil Fédéral.

Sophie SAUGRAIN adresse tous ses remerciements aux différents contributeurs qui ont permis le bon déroulement des travaux de la Commission : leur implication dans l'étude et la vérification des dossiers validés par les comités ont permis d'apporter à la commission des éléments d'analyse précieux, et de s'assurer de leur conformité avec le cahier des charges établi.

Le nombre de dossiers déposés a progressé de 10 % par rapport à l'année 2025. Le nombre de clubs a augmenté de 12 %, tandis que celui des Comités Régionaux et des Comités Départementaux demeure stable.

La répartition de l'enveloppe de l'ANS qui s'établit à 1 169 k€ est la suivante :

- 52 % pour les clubs.
- 48 % pour les comités.

Yannick POUEY s'enquiert du nombre de Comités Départementaux ayant déposé une demande.

La Présidente répond que 55 Comités Départementaux ont déposé un dossier.

Alfred DEFONTIS indique que quatre comités ultramarins ont déposé un dossier, mais il regrette que la Martinique n'ait pas su mettre en place une commission dédiée à la gestion des dossiers des clubs.

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements aux membres de la commission pour leur investissement et leur travail précieux. Il tient à faire valoir l'importance de réaliser des bilans de qualité en ce qui concerne la mise en place des actions, car ils permettent de maintenir les subventions, voire de les améliorer : la FFC est en concurrence avec toutes les fédérations sportives sur les enveloppes de l'ANS. En outre, il importe de maintenir la représentativité des territoires ultramarins qui restent une priorité dans le fléchage de l'ANS.

Enfin, il convient de saluer la croissance des demandes de clubs qui donne à voir l'efficacité du travail des relais.

Gilles MAS souhaite savoir si la FFC émet des préconisations en matière de thématiques.

Michel CALLOT indique que le périmètre est en partie libre et en partie imposé : il importe que les typologies des actions proposées soient en phase avec les priorités exprimées par l'ANS.

XIV. ÉPREUVES OFFICIELLES

La Présidente indique que la liste de toutes les épreuves officielles 2026, 2027 et 2028 est disponible sur le SharePoint.

Xavier GAVORY tient à souligner l'importance du travail de l'équipe de la DERS qui a géré entre avril et juin 2026 44 événements qui ont réuni 30 000 licenciés et attiré 350 000 spectateurs au bord des routes et dans les stades. Il propose à Madame la Présidente d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Fédéral un point exposant l'activité de la DERS pour l'année 2026.

La Présidente prend note de cette demande.

Xavier GAVORY fait part ensuite des difficultés que rencontre la FFC dans l'organisation des Championnats de France Avenir Piste, difficultés qui seront certainement de plus en plus récurrentes du fait d'un contexte économique plus compliqué : de plus en plus de collectivités locales passent d'une logique de soutien à une logique de preuves. Aussi, la FFC doit désormais se structurer pour apporter les promesses des événements sportifs qui doivent être conceptualisés, pensés et marketés.

Bernard SINEUX note qu'il serait pertinent que la FFC accuse réception des candidatures envoyées pour l'organisation des épreuves officielles.

Xavier GAVORY prend note de cette demande.

La Présidente annonce que le Conseil Fédéral du mois d'octobre aura lieu sur le Campus de la FFC.

Elle adresse tous ses remerciements à Mme Magali DELLA SCHIAVA et à M. Fabien RAFFOUX qui assurent la bonne tenue des séances du Conseil Fédéral.

Elle remercie les participantes et les participants pour leurs échanges enrichissants et leur précieuse contribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le samedi 20 juin 2026 à 12 heures 45.

La Présidente

Christine BAROCHE

La Secrétaire de séance

Carole GAMBA